

3296 - LES BALCONS D'ENTREMONT
30 AVENUE ALFRED CAPUS
13090 AIX EN PROVENCE

Appel de Fonds

Période du 10/06/2024 au 10/06/2024

TRAVAUX TERRASSEMENT BAT A

A AIX-EN-PROVENCE, le 24/05/2024

Veuillez trouver ci-dessous votre
appel pour les travaux de terrasse-
ment du bâtiment A (rés 27 AG du 9
avril 2024).

Cordialement.

Réf : 3296-0062 / FAELENS*** MONIQUE

DAVID VINCENT

Copropriétaire : Succession FAELENS*** MONIQUE

PATIOS DE FORBIN

9 BIS PLACE REWALD

13100 AIX

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part	
0022	Appart. T3 BATIMENT A Escalier: 02 Etage: 1er étage TERRASSEMENT A	5157.90	2132	58	140.32	
	TOTAL DU LOT				140.32	

Montant de l'appel de fonds

140.32 €

RECAPITULATIF	MONTANT DE VOTRE APPEL		
Appel TTC 140.32	MONTANT DE VOTRE APPEL	140.32	
	TOTAL A PAYER	140.32	

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

MODALITES DE REGLEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
10/06/2024	140.32	LES BALCONS D'ENTREMONT

COMPTE BENEFICIAIRE
MONTE PASCHI BANQUE 30478-00003-0294083600142 BIC : MONTFRPPXXX IBAN: FR76 3047 8000 0302 9408 3600 142

==== Les papillons ci-dessous doivent être découpés et joints à vos règlements =====>>>
FAELENS*** MONIQUE
3296-0062-10/06/2024
140.32€